

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 128

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa porte essentiellement sur l'Agence Française de Développement.

Rédiger un rapport sur ce sujet apparaît inopportun, car le gouvernement doit bientôt soumettre le projet de COM (Contrat d'objectifs et de Moyens) de l'AFD qui permettra de traiter ce sujet.